



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## EQUIPE DE FRANCE MODALITES DE REMBOURSEMENT POUR FRANCE-FINLANDE MARDI 31 MARS - GROUPAMA STADIUM – LYON-DECINES

Dans le cadre des mesures prises par les autorités publiques concernant le coronavirus, le match France-Finlande prévu initialement le mardi 31 mars au Groupama Stadium à Décines (21h) se disputera à huis clos au Stade de France.

Pour toutes les personnes ayant acheté des billets pour la rencontre, voici les modalités de remboursement :

**Grand public via le site internet de la FFF ([billetterie.fff.fr](http://billetterie.fff.fr)) :**

Le remboursement des places sera effectué par un crédit automatique sur la carte bancaire utilisée lors de l'achat sous 15 jours. Les acheteurs n'ont pas de démarche particulière à effectuer.

**Clubs et Licenciés FFF via la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football**

Vous serez contactés sous 15 jours par la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football pour procéder au remboursement (modalités envoyées par la Ligue).

**CE et Groupes via le Service Groupes de la FFF**

Vous serez contactés directement par le service Groupe & CE de la FFF.

**OL - CE et Groupes et PSH via le Service Billetterie du Club, Hospitalités (billets avec prestations)**

L'Olympique Lyonnais reviendra vers ses clients pour procéder au remboursement dans les meilleurs délais.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, Boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 - T. +33 (0)1 44 31 73 00 - F. +33 (0)1 44 31 73 73 - FFF.fr

N° TVA Intracommunautaire : FR 433 0374 2480 - N° Siret : 303 742 480 000 62